



## JAUGE POGO 8.50

### 1. STRUCTURE

La structure du bateau en ce qui concerne, la coque, le pont, les cloisons, oméga etc... doit être conforme à la fabrication d'origine du chantier et ne présenter aucun allègement.

### 2. AMENAGEMENTS

Le minimum doit correspondre aux aménagements de base livrés par le chantier. Les coussins doivent être à poste.

### 3. MOTEUR

10 à 18 CV sail-drive avec hélice à pales repliables ou fixes.

### 4. APPENDICES

Ils sont tous identiques et ne doivent pas être modifiés. (Gabarits disponibles au chantier en cas de litige)

### 5. MAT

La position de l'étambrai ne doit pas être modifiée. (Mesure du Jc ) Le tube est en aluminium d'une masse minimum de 3.4 kg/m Sa géométrie doit être conforme au plan.

### 6. BOME

Elle est en aluminium d'une masse minimum de : 2.3 kg/m  
Sa longueur maxi est de : 4.03 m (de la face arrière du mât à l'arrière de la bôme)

## **7. TANGONS**

Ils sont de diamètre 60 mm minimum.  
Longueur maximum hors tout : 3.6 mètres

## **8. GREEMENT DORMANT**

Il est entièrement en câble acier inoxydable monotoron.

Diamètre minimum des câbles en acier inoxydable monotoron : (mm)

- Etai : 6
- Pataras : 5
- Bas hauban : 7
- Galhauban : 6, 7 en V1 si interrompu
- Inter: 5

## **9. BAS ETAI VOLANT et PATARAS**

Le bas étai volant est obligatoire, de diamètre minimum de 5mm en acier inoxydable monotoron. Sa position est définie par les plans. On peut y gréer un tourmentin.

Possibilité d'utiliser du spectra/dyneema pour le bas étai volant et le pataras

- De diamètre minimum de 6mm dégainé traité anti UV
- ou**
- De diamètre minimum de 8 mm gainé

Remarque: Le spectra s'allonge un peu sous charge prolongée, donc prévoir en conséquence de la marge de réglage.

## **10. ACCASTILLAGE**

4 winchs au minimum.

Les barres d'écoutes de grand voile et de génois ainsi que les rails de barber doivent être conformes en position et en dimension aux plans.

## **11. FERRURES, BALCONS, CHANDELIERS**

Ils doivent être conformes en dimension et en position aux plans. (Inox 316 L)

## **12. MASSE DU BATEAU**

Les contrôles en sortie de fabrication au chantier montrent des dispersions très faibles tant au niveau des bulbes que des coques, la masse de référence est donc celle de 2800 kg bateau en configuration de pesée HN. Puisque la jauge ne permet pas par ailleurs d'alléger le bateau il ne nous paraît pas indispensable de prévoir une pesée régulière des bateaux, qui a un coût financier certain.

# VOILES

## ➤ MATERIAUX

Le choix des matériaux de voiles est libre.

## ➤ MESURES DE JAUGES (en mètres)

**P= 11.20** ; **E= 3.85** (Marques de jauge sur bôme et mat)

**I = 12.17** ; **Jc =3.10**

**SPL = 3.60**

## ➤ GV

**HB = 0.15 HT (ralingue comprise)**

**MGU = 1.46**

**MGM =2.50**

**CHUTE : 12.00 maximum.**

**2 ris minimum**

Quatre lattes autorisées : Longueur maxi = 1.20 m (carbone et fibres HM interdit)

La latte de tête peut être forcée, la distance entre le point de têtère et l'axe longitudinal du gousset à l'intersection de la chute est de 2.40 m minimum.

L'un des deux ris autorisés est situé à moins de 7.70 m du point de têtère le long du guindant. Le ris de fond et le cunningham n'entrent pas dans la définition des ris mais sont autorisés.

## ➤ VOILES D'AVANT ENDRAILLEES

Elles peuvent être envoyées sur mousqueton, étai creux ou enrouleur

GG maxi = 12.18

LP maxi = 4.65 (ralingue comprise)

Quatre voiles autorisées (généris, solent, ORC et tourmentin)

## ➤ VOILES D'AVANT NON ENDRAILLÉES

3 voiles d'avant non endrillées maximum sont autorisées.

Pour les courses organisées par l'AI POGO, le propriétaire devra choisir entre :

1. Spis asymétriques sur bout dehors d'une surface inférieure ou égale à 81,4 m<sup>2</sup>

**OU**

2. Spis symétriques sur tangon d'une surface inférieure ou égale à 74 m<sup>2</sup>

Pour les voiles d'avant non endrillées d'une surface inférieure à 53m<sup>2</sup> :

Possibilité d'utiliser :

- un bout dehors en carbone fourni par le chantier (dépassant l'étrave dans l'axe de 1,30m maximum)

**OU**

- un tangon plat-pont fixé sur le mât (longueur du tangon 3.60m maximum).

## ➤ SPI SYMETRIQUE

SL maxi : 12.05

SMW maxi : 6.48

## ➤ SPI ASYMETRIQUE

Spi asymétrique avec bout dehors fixe dans l'axe et dépassant l'étrave de 1,30m maximum.

Le spi asymétrique ne devra pas dépasser 81,4 m<sup>2</sup>. Cette superficie sera calculée de la façon suivante :

$$(0.6 \text{ SLU} + 0.4 \text{ SLE}) * (0.2 \text{ SF} + 0.8 \text{ SMG}) * 0.95$$

SLU = guindant

SLE = chute

SF = bordure

SMG= largeur à mi hauteur